Délégation Territoriale de MEURTHE-ET-MOSELLE
Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales
Courriel:ARS-GRANDEST-DT54-VSSE@ars.sante.fr
Téléphone :03 57 29 02 39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Destinataire(s) :
MAIRIE DE DAMPVITOUX SIE DU SOIRON

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle Cuivre, Nickel, Plomb

SIE DU SOIRON

Commune de : DAMPVITOUX

Prélèvement et mesures de terrain du **19/07/2022** **à 10h35** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Nom et type d'installation : RESEAU SOIRON SERVICE SUD (UNITE DE DISTRIBUTION)
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : RESEAU DAMPVITOUX -[redacted]

Code point de surveillance : 0000000938 Code installation : 000536 Type d'analyse : D1D2
Code Sise analyse : 00155082 Référence laboratoire : LSE2207-34149 Numéro de prélèvement : 05400155093

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires en vigueur (limites et références) pour les paramètres analysés. Les teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées. Compte tenu de l'influence du réseau de distribution d'eau (réseau intérieur et éventuellement branchement public) sur la dissolutior des métaux, ces valeurs ne sont pas représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble des consommateurs du réseau de distribution.

(PLV-05400155093 - page : 1)

Nancy, le 21 juillet 2022

Pour la Directrice Générale,
Le délégué territorial

Joan ORCIER

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité Mini	Limites de qualité Maxi	Références de qualité Mini	Références de qualité Maxi
Oligo-éléments et micropolluants minéraux						
Nickel	<5	µg/L		20,0		
Cuivre	0,054	mg/L		2,0		1,0
Plomb	<2	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1